Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.36. — TELEPHONE

Un enfant asphyxié

Lundi, vers 8 heures du soir, les époux Jules Gautier, le mari régisseur, la femme distributrice de tickets au théâtre Renouprez, installée sur le Champ de foire, quittaient leur appartement situé au 5e étage de l'estaminet Camille Bonte, rue de la Halle, 17, laissant seul dans son lit leur fils Frédéric-Charles, âgé de 4 ans.

Malgré toutes les précautions prises, le bambin, qui rentrait de nourrice depuis 8 jours, avait du se procurer des allumettes. Vers 10 heures du soir, lorsque Mme Gautier revint chez elle pour voir si son enfant dormait, il lui fut impossible d'entrer dans la chambre, tant était épaisse la fumée qui s'en échappait. A ses cris d'épouvante, les autres locataires accoururent, et on trouva le petit Frédéric étendu sur le plancher, à côté de son lit qui achevait de se consumer.

Un docteur appelé de suite ne put que constater le décès, qu'il attribua plutôt à l'asphyxie qu'aux brûlures de l'enfant, qui sont insignifiantes.

On présume qu'après le départ de ses parents, le bambin se sera levé et aura allumé la bougie qui avait été déposée, éteinte, sur le poêle. Cette bougie a été retrouvée sur le plancher, près du lit, presque entièrement consumée.

Le commissaire de police a ouvert une enquête.

LIRE EN CHRONIQUE REGIONALE : Le 1er mai.

AUTOUR D'UNE LANGUE

Nous recevons la lettre suivante de M. Georges Pottier :

« Sous la rubrique « Gazette Tourquennoise », vous avez inséré que M. G. Delamarty, mon domestique et moi nous nous serions associés pour voler une langue de cheval à l'abattoir de Roubaix pour la vendre à vil prix à une ménagère de Wattrelos ! Votre information est inexacte. En effet, mon domestique qui savait que j'avais échangé, il y a quelques jours, une langue avec un boucher de Roubaix, et que le cheval tué lui appartenait, a pris cette langue pour la porter à un autre boucher de Wattrelos à qui j'en devais une.

Ces sortes d'échanges se font tous les jours entre bouchers et mon domestique ignorait que la bête tuée n'avait pas subi l'inspection sanitaire ; il supposait même que cette formalité avait été accomplie puisque les poumons avaient été enlevés et vendus... C'est pour cette dernière raison qu'il ne s'est pas rendu compte, avant de prendre cette langue, si l'estampille avait été apposée.

D'ailleurs la bête a été reconnue saine et livrée à la consommation mais malheureusement il n'en est pas de même pour la langue qui a été confisquée par M. l'inspecteur de l'abattoir...

Il résulte donc des explications que j'ai l'honneur de vous donner, que dans cette affaire, il n'y a ni vol ni mise en vente de denrées corrompues ni même contaminées.

VOL DE CHARBON

Hier matin, à sept heures, les agents de sûreté Delhaye et Gaillet ont surpris, boulevard de Beaurepaire, un charretier conduisant un tombereau d'escarbilles et de cendres dans lesquelles on avait caché 400 kilos de gaillettes de charbon destinées, paraît-il, à un entrepreneur de transport demeurant à Wattrelos.

JEUNE GLOBE TROTTER

Mme Crahay, demeurant 1, rue Brézin, est venue à la police annoncer que son fils Georges, âgé de 11 ans, était disparu depuis vendredi dernier.

Elle a donné son signalement que nous publions en espérant qu'il pourra servir à retrouver le jeune globe trotter.

Taille, 1 m. 35 ; corpulence moyenne, teint coloré, figure pleine, nez petit, cheveux châtain foncé coupés ras.

Il était vêtu d'un veston gris foncé, casquette grise, pantalon court bleu avec pièces aux genoux.

La mère l'avait envoyé chercher du charbon et l'enfant a disparu en laissant le seau dans la cour.

Il remplit les conditions indispensables

Grâce à ses infaillibles propriétés isolantes, antiseptiques et curatives, Cadum, la nouvelle découverte, remplit les conditions exigées par la science pour la guérison aussi bien de l'eczéma que de toute autre maladie de la peau. Il protège les régions atteintes des méfaits de l'air et des poussières, il en détruit les germes nocifs et il permet à la guérison de se manifester aussi rapidement que possible. Dans des cas tels que : eczéma, éruptions, boutons, herpès, acné, urticaire, dartres, gourme, pustules, pellicules, écorchures, pelade, etc., une boîte d'essai de Cadum vendue chez tous les pharmaciens au prix de 50 c., suffit amplement pour prouver l'efficacité certaine du produit.

EN DESCENDANT DU TRAMWAY

Hier, vers midi et demie, Mme Delaplace, demeurant rue Vauban, voulant descendre du tramway Mongy, à hauteur du boulevard de Douai, avant l'arrêt complet du car, est tombée et a été traînée sur un assez long parcours.

Heureusement l'agent Duhamel de service en cet endroit put la saisir et la mettre sur la chaussée. En opérant ce sauvetage, il est tombé lui-même et s'est foulé le poignet.

LE JEU DE BOULES DE L'EXPOSITION

Résultats des rencontres du dimanche 30 avril (matin) :

Sociétés gagnantes du premier tour : Les Cent Kilos, chez Lénart, 207, rue de Lannoy, Roubaix. — Les Beaux Bouleurs, 101, rue de Naples, Roubaix. — Les Francs Bouleurs Réunis, chez Parent-Desbonnet, à Hem. — Les Sans-Chagrin, chez Souris-Desbonnet, à Hem.

Société gagnantes au rebattage : Les Cent Kilos. — Les Sans-Chagrin.

Résultats des rencontres du soir :

Sociétés gagnantes du premier tour : La Saint-Paul (équipe 2), Pré-Catelan, 135, rue du Grand-Chemin. — Les Amis Réunis de la place du Pile, 114, place Carnot, Roubaix. — Les Croisiens (équipe 1), place de la République, Croix. — Les Amis Réunis, rue de Lille, Mouvaux.

Sociétés gagnantes au rebattage : Les Amis Réunis de la place du Pile. — Les Croisiens (équipe 1).

ETAT-CIVIL

de ROUBAIX du 1er mai 1911

Naissances. — Maurice Salembier, rue Perret, 21. — André Feuillet, rue Leverrier, 13. — André Vanwynacker, boulevard Gambetta, 24 bis. — Marie Duchateau, rue de la Potennerie, 2. — Ernest Lantoine, rue du Progrès, 6. — Adolphe Delcof, rue Delespaul, 50. — François Verbauwhede, rue du Fort, cour Honoré, 3. — Cleire Debeurme, boulevard de Cambrai. — Maurice Lalo, boulevard de Cambrai. — Antoinette Aussems, avenue Julien Lagache.

Décès. — Elie Flipot, 67 ans, sans profession, hospice Barbieux. — Théodore Pollet, 85 ans, sans profession, rue Ingres, 37. — Emile Hennebel, 60 ans, tisserand, avenue Julien Lagache. — Désiré Houzet, 32 ans, cordonnier, rue du Fontenoy, 175. — Léandre Rousse, 63 ans, tisserand rue Foucault, 24. — Juliette Wartel, 69 ans, rue des Fabricants, 30. — Louise Danton, 2 mois, rue de Recrot, fort Lorident, 52. — Louis Delrot, 54 ans, tisserand, rue Meyerbeer, 52.

LANNOY

ETAT CIVIL DE LANNOY. — *Publication de mariage.* — Richard Lécaille, peintre et Irma Fichelle, journalière.

HEM

ETAT CIVIL D'HEM. — *Naissance.* — Anne Mulliez, Trois Baudets.

LYS

ETAT CIVIL DE LYS. — *Mariages.* — Oscar Derroeut, domestique et Elise Delvallée, menuisier. — Emile Hahusseau, peigneur, et Maria Delvol, rattacheuse.

EMEUTE DE LIABEUF. — Arthur Voet, journalier, âgé de dix-sept ans, causait du scandale dans l'après-midi de dimanche rue de Lears. Sa mère, avertie du fait, vint le prier de rentrer chez lui ou tout au moins de se calmer. L'énergumène se laissa aller jusqu'à la frapper. Informé de la conduite de ce mauvais fils, le garde Trentesceaux vint pour mettre l'ordre. A sa vue, Voet, au paroxysme de la colère, cria : « Vive Liabeuf ! » et lança un furieux coup de tête au garde qui, heureusement se rendit maître du forcené qu'il ligotta et conduisit en prison sur une voiture à bras.

Le père du prisonnier, qui était ivre, vint alors dans la rue de la Mairie, dans l'intention de défendre son fils. A son tour, il fut coffré, pour quelques heures seulement.

Quant à l'émule de Liabeuf, les gendarmes vinrent hier matin en prendre possession pour le diriger vers la maison d'arrêt de Lille.

FLERS

ETAT CIVIL DE FLERS. — *Naissance.* — Yvonne Oudart, rue Jeanne d'Arc.

ASCQ

ETAT CIVIL D'ASCQ. — *Naissance.* — Thérèse Delvalle, rue Colbert.

LEERS

LA DUCASSE. — Favorisée par le beau temps la seconde journée de la ducasse a été très animée.

ETAT CIVIL DE LEERS. — *Naissances.* — Henri Vantieghem, au Gibraltar. — Marie Delcourt, à la place.

Décès. — Blin, présente sans vie à la place.

Mercredi 3 Mai, Réclame aux Galeries Lilloises : Corsages linon imprimé, fond blanc, empiècement carré, devant petits plis, valant 4 fr. 50 ; vendus : 3 fr. 10.

GAZETTE TOURQUENNOISE

Les retraites ouvrières

La remise des bulletins individuels.—Les agents recenseurs commenceront à recueillir les bulletins individuels de renseignements mardi après-midi, pour les assurés résidant dans la cinquième section, comprenant les rues Anor, Anzin, Amsterdam, Bavai, Bayonne, Besançon, Beauséjours, Béthune, Bois, Bondues boulevard Industriel (de la rue de Besançon à la rue des Francs), Brun-Pain, Chevreuil, Cinquet, Constantinople, Havard, Francs, Fives, Enghien, Hauche, Paris, Linselles, Rotterdam, et rue non-dénommée entre la rue de Fives et la rue de Bailleul.

Les assurés obligatoires de la cinquième section qui seront absents au moment du passage des agents recenseurs, sont priés de faire remettre leurs bulletins par un voisin ou de les porter au siège de la section, école de garçons, rue Neuve, aujourd'hui, jeudi, de 4 heures à 6 heures du soir.

MM. les membres de la cinquième commission assureront la permanence aux heures indiquées ci-dessus. Un employé recevra les inscriptions des salariés de la section qui n'auraient pas reçu de bulletin. Il recevra également les inscriptions des assurés facultatifs.

Ouvriers étrangers, habitant la Belgique et travaillant en France. — Des explications complémentaires nous ont été demandées au sujet de la communication faite à la presse et concernant l'établissement des feuilles de renseignements pour les ouvriers étrangers habitant en Belgique et venant travailler en France. Nous avons prié les chefs d'établissement de demander de suite au bureau des retraites, Institut social annexe de la Mairie, 11, rue de Tournai), autant de bulletins de renseignements qu'ils occupent d'ouvriers résidant en Belgique.

L'article II de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes est formel. Il est dit à cet article que les salariés étrangers, travaillant en France sont soumis au même régime que les ouvriers français. Cela veut dire qu'ils ont à effectuer leurs versements, à titre d'assurés obligatoires tout comme les assurés français. La seule différence qui existe entre et les ouvriers français — différence importante et légitime, — c'est qu'ils ne peuvent profiter ni des versements patronaux, ni de la bonification de l'Etat, tant qu'un traité n'aura pas été passé avec leur pays d'origine et garantissant à nos nationaux, travaillant à l'étranger, les mêmes avantages.

La contribution patronale correspondante au versement de l'ouvrier étranger sera affectée au fond de réserve de la caisse d'assurance.

On a voulu ainsi protéger le travail national et éviter que la main-d'œuvre étrangère ne fut, en certaines régions frontières, préférée à la main-d'œuvre française par des patrons désireux de se soustraire aux versements qui leur sont imposés.

La liste des assurés obligatoires doit donc comprendre à la fois les ouvriers français et les ouvriers étrangers, et parmi ces derniers, ceux qui résident à Tourcoing et ceux qui, habitant en Belgique, n'ont d'autre résidence, vis-à-vis la loi, que le lieu de leur travail.

Il ne peut en être autrement et le bien fondé de ces dispositions n'est pas discutable.

Si la loi de 1898 a été citée, c'est parce qu'elle corrobore cette manière de voir. M. le Préfet du Nord, dans une circulaire adressée aux maires de toutes les communes du département, a en outre rappelé, très à propos, un arrêt de la cour de Nancy, décidant que la loi s'applique à l'étranger qui exerce régulièrement sa profession en France, alors qu'il résiderait sur le sol étranger, à proximité de la frontière.

Il en est de même pour l'application de la loi sur les accidents du travail : la déclaration d'accident doit être faite, non pas au maire de la commune où habite l'accidenté, mais au maire de la commune où l'accidenté travaillait.

Au surplus, ce n'est pas là seulement une question de patriotisme bien compris ; c'est aussi, pour les industriels comme pour les ouvriers de notre région, une question d'intérêt.

En effet, le Nord est appelé à former la première caisse régionale de retraites dont le comité de direction sera composé pour un tiers de représentants du gouvernement, pour un tiers de représentants élus des assurés ouvriers, employés ou assuré facultatifs, et pour le troisième tiers des représentants élus des employeurs.

Au nombre des placements qui pourront être affectés par cette caisse régionale, il convient de noter : les prêts hypothécaires aux habitations ouvrières, les obligations aux sociétés d'habitations à bon marché reconnues, les prêts aux départements et aux communes pour des travaux d'utilité publique, etc.

Le fond de réserve de cette caisse régionale du Nord se trouvera rapidement augmenté des contributions patronales correspondantes à celles des ouvriers étrangers, et cette affectation sera profitable à l'ensemble des citoyens français de la région.

POIDS ET MESURES

Le bureau des poids et mesures qui se trouvait au numéro 48 de la Boule-d'Or, est transféré au numéro 12 de la rue de l'Est à partir du 1er mai.

UNE GREVE A L'USINE VALENTIN ROUSSEL

A la manufacture Valentin Roussel, place Thiers, sept hommes de peine se sont mis en grève. Ils demandent à gagner 40 centimes à l'heure au lieu de 37.

92 ouvrières de la filature se sont solidarisée avec les grévistes.

LA FRAUDE

Les préposés des douanes ont arrêté un nommé Henri Schiff, 29 ans, sans domicile fixe, qui était porteur d'un kilo d'allumettes belges valant 4 fr. 50.

UN PENDU

Lundi matin, un peu avant midi, Jules-Louis Carton, âgé de 52 ans, cardeur, rue d'Arcole, 26, qui s'adonnait fréquemment à la boisson, a été trouvé pendu à la tabatière de sa chambre à coucher. Plusieurs fois déjà, il avait tenté de se donner la mort. Il était père de huit enfants, dont quatre sont mariés.

CONSEIL DE REVISION ET REVUE D'APPEL

Les opérations du conseil de revision commenceront à Roubaix mercredi prochain 3 mai par le canton Nord.

La revue d'appel des hommes de la réserve de l'armée territoriale (classe 1890) y comprend ceux des services auxiliaires n'ayant pas encore répondu à une convocation pour un exercice de garde des voies de communication ou comme auxiliaires d'artillerie.

CONTRE LA FIEVRE APHTEUSE

La mairie nous communique l'avis suivant :

Des cultivateurs ou marchands de bestiaux s'étant présentés le mercredi 26 avril dernier au marché aux bestiaux de Lille avec des animaux que n'accompagnait pas le certificat sanitaire prévu par l'arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 18 du même mois.

Le maire de Tourcoing rappelle à l'attention des intéressés ledit arrêté relatif aux mesures à prendre pour prévenir l'extension de la fièvre aphteuse, notamment l'article 1er, ainsi conçu :

« A partir de la publication du présent arrêté seront seuls admis à figurer sur les foires, marchés et concours de bestiaux qui se tiendront dans le département, les animaux des espèces bovine, ovine, porcine et caprine qui seront accompagnés de certificats d'origine ayant moins de trois jours de date, délivrés par les maires des communes de provenance et attestant que la fièvre aphteuse n'a pas été constatée dans ces communes depuis moins d'un mois.

Ces certificats, qui porteront en même temps que les noms et prénoms de leurs bénéficiaires, l'indication du nombre exact d'animaux de chaque espèce conduits par eux, seront remis à l'entrée du marché, au vétérinaire-inspecteur qui les vérifiera, en même temps qu'il assurera de l'état sanitaire de chaque animal.

Il les informe que, dès mercredi prochain, 3 mai, tout propriétaire ou conducteur d'animaux qui ne serait pas rigoureusement en règle avec les prescriptions de cet arrêté, s'exposerait à la fois dresser procès-verbal et interdire à ses animaux l'entrée du marché.

ETAT-CIVIL

de TOURCOING du 1er mai 1911

Naissances. — Madeleine Warrot, rue du moulin Fagot, 105. — Apolline Barbieux, rue de Séville, 15. — Joseph Leclerc, rue du Jura, coutellerie, 2.—Raymonde Guelton, rue Fin de la Guerre, 5. — Renée Salomé, rue du Blanc-Seau, 53 — Léon Claebots, rue du Point Central, 22. — Herbert Derachinois, rue Verte, 57.

Décès. — Simonne Lecomte, 11 mois, rue des Champs, 30. — Léonard Lombaert, 72 ans, rue Neuville, 43. — Françoise Parent, 70 ans, rue des Trois Pierres, 445. — Emile Delbecque, 38 ans, rue Nationale, 122. — Jean Carlon, 62 ans, rue d'Arcole, 26.

Douai

INSTALLATION D'UN CONSEILLER A LA COUR

Lundi a eu lieu, dans la salle du Parlement des Flandres, l'installation, dans ses fonctions, de M. Guyot, ancien président du tribunal civil d'Arcis-sur-Aube, nommé conseiller à la cour en remplacement de M. Sevoix, admis à la retraite.

Tous les conseillers, avocats généraux, substituts généraux, étaient présents, ainsi que les présidents de chambres, MM. de Manoel, Saumane, procureur général, et Paul, premier président.

ACTE DE PROBITE

M. Leroy, demeurant terrasse Notre-Dame, a trouvé une montre de dame qu'il tient à la disposition du réclamant.

LES RETRAITES OUVRIERES

Plusieurs de nos confrères ont annoncé que l'application de la loi sur les retraites ouvrières n'avait pas produit l'effet qu'on attendait d'elle.

Nos confrères disaient que sur 7,000 feuilles distribuées par la police, 3,000 étaient rentrées. Ce chiffre est inexact. En effet, à la mairie, où nous nous sommes renseignés, on nous a répondu qu'il y avait à peine 1,500 listes rentrées.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

ARLEUX

CONSEIL DE REVISION. — Lundi matin ont eu lieu les opérations du conseil de revision pour le canton d'Arleux.

La commission était composée de MM. Grand, Régnier, conseillers de préfecture ; Bizard, général Fourquez, sous-intendant militaire ; François, commandant de recrutement ; Domis, secrétaire de la sous-préfecture, etc.

142 jeunes gens ont été examinés par les médecins-majors.

GUESNAIN

COUPS MORTELS

Podevin Joseph, mineur, qui fut, comme nos lecteurs le savent, battu par le Polonais Malarezyk, se trouve dans un état désespéré.

M. le docteur Piet, qui le soigne, n'a plus aucun espoir de le sauver.

WAZIERS

INCENDIE. — Une baraque en planches appartenant à la Compagnie des mines d'Aniche et qui contenait des effets destinés à des ouvriers belges, a été détruite par le feu.

Les dégâts, évalués à 360 francs, sont couverts par une assurance.

Une enquête est ouverte.

FLERS-EN-ESCREBIEUX

VOL. — Un inconnu a dérobé un arbrisseau de lilas appartenant aux époux Bélu-Hubert.

Préjudice causé : 15 francs.

Une enquête est ouverte.

DORIGNIES

FUNERAILLES. — Lundi ont eu lieu, au milieu d'une nombreuse affluence, les funérailles purement civiles de la citoyenne Denoulin, née Wiart.

En tête du cortège on remarquait les bannières des syndicats des verriers, des mineurs, du Parti Socialiste, de la Libre-Pensée de Dorignies et de Waziers, du Club des Vingt, etc...

Au cimetière des discours furent prononcés par les citoyens René Rouzé, au nom du syndicat et de la Libre-Pensée ; Georges Lefebvre, au nom de la Libre-Pensée de Waziers, et le délégué de la Libre-Pensée d'Auby.

PECQUENCOURT

LE DRAME DE JALOUSIE

Lundi matin, M. Certeux, juge d'instruction, a entendu M. Bernard, agent d'affaires, qui a fourni au magistrat-instructeur des renseignements importants sur ce drame.

ANICHE

A QUI LA MUSIQUE ? — Dimanche, dans la soirée, des musiciens ayant joué sur le kiosque numéro 4, situé rue Delhale, s'étaient rendus au « Café Roubaisien » pour prendre une consommation. L'un d'eux déposa son instrument sur un meuble et, à son départ, l'oublia.

Cet instrument, d'une certaine valeur, est à la disposition de son propriétaire au « Café Roubaisien », tenu par notre camarade Demez.

SIN-LE-NOBLE

A LA GARE. — M. Meurs, chef de station à Sin, est nommé chef de gare à Marcoing. Il est remplacé par M. Chariot, chef de station à Gouzeaucourt.

MASNY

ACCIDENT D'AUTOMOBILE. — Voulant éviter une collision avec le tramway, l'automobile de M. Félix Fièvez dérapa et tomba dans un fossé.

Le chauffeur ne fut pas blessé, mais l'auto a subi quelques avaries.

LAMBRES

UN SAUVETAGE. — Samedi matin un mur s'est écroulé, ensevelissant deux ouvriers. Grâce au prompt secours que leur porta M. Sylvain Alfred, maréchal-ferrant et conseiller municipal, ils en seront quittes pour quelques contusions.

Valenciennes

BAGARRE DANS UN BAL

Dimanche, vers minuit, les agents Tournay et Patoir, de service au bal de Romainville, intervinrent dans une rixe qui s'était élevée entre les sieurs Eugène Thirion, 24 ans, chaudronnier, et Pruvost, tous deux demeurant à Marly.

L'arrivée des agents augmenta encore la colère d'Eugène Thirion qui lacha aussitôt son adversaire et se tourna vers eux.

Il se jeta sur l'agent Patoir et lui porta plusieurs coups de poing.

L'agent Tournay le saisit au collet. A ce moment, Emile Thirion, 22 ans, frère du prédécesseur, se jeta sur l'agent Patoir et Eugène empoigna l'agent Tournay.

Sous les coups, les agents parvinrent à passer les chaînes à Eugène Thirion ; mais la foule prit partie contre les agents qui sous la grêle de coups de poing qui s'abattaient sur eux, durent lacher leurs prisonniers qui s'enfuirent.

Le Parquet a été saisis de ces faits.

Les frères Thirion sont notés comme des batailleurs et Eugène a déjà été condamné deux fois pour coups, outrages et rébellion.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

BRUAY-SUR-ESCAUT

L'ATTENTAT A LA PUDEUR

Sur commission rogatoire de M. le juge d'instruction, des renseignements ont été recueillis relativement à la moralité du jeune Jules Gobert, inculpé d'attentat à la pudeur, à Bruay. Il résulte de ceux-ci que Gobert est plutôt un déséquilibré. Alors qu'il était écolier, il faisait fréquemment l'école buissonnière et allait vagabonder à travers champs. L'instituteur le surprit plusieurs fois maraudant des fruits dans son jardin.

A 13 ans, il fut occupé à la fosse Lagrange. Il n'y resta que deux ans. De fréquentes observations devaient en effet lui être faites. Là aussi, il vola. Pour satisfaire sa manie, il prenait en effet des morceaux de bois qu'il abandonnait ensuite dans les champs.

Depuis lors, il restait chez ses parents. Il se refusait à faire aucun travail et quittait fréquemment le domicile paternel. Il errait plusieurs heures consécutives dans le village et ne rentrait chez lui que très tard, dans la nuit. Cet infortuné est en outre inintelligent. Il est incapable de compter jusqu'à dix. Lorsque ses parents, ayant appris qu'il avait commis certains vols, lui reprochaient sa conduite, Gobert entrait dans de violentes colères. Il se portait aux coups de poing et se frappait la tête contre les murs. Comme tout, il semble que sa place est plutôt dans un asile que dans une prison.

FRESNES

CHEVAL EMBALLE. — Samedi vers deux heures de l'après-midi, le cheval de M. Louis Offre, place du Trieu, a pris peur et s'est emballé. Il a parcouru au galop la rue du Trieu avec la charrue qu'il traînait.

L'animal a été heureusement arrêté par M. Cousse Henri, verrier, demeurant au coron Pouillier.

Sincères félicitations.

HAULCHIN

GENDRE ET BELLE-MERE. — A la suite d'une discussion avec son mari, Mme Adeline Lemoine s'était réfugiée, avec ses trois enfants, chez sa mère, Mme veuve Petit. Alfred Lemoine en était d'autant plus contrarié que sa femme avait emporté la plus grande partie du mobilier.

Lemoine vint donc chez sa belle-mère et demanda à rentrer en possession de ses meubles. Une discussion s'éleva. Lemoine, qui paraissait ivre, frappa à coups de pied dans une armoire et brisa en partie une porte.

LOURCHES

VOL DE CUIVRE. — Un important vol de suivre a été commis à la fosse de Lourches, des mines de Douchy.

Plusieurs tuyaux, du poids de 110 kilos, furent en effet enlevés à une chaudière dont on ne se servait plus depuis six mois.

Le garde particulier Henri Lemaire exerça une active surveillance qui ne lui permit pas cependant de découvrir l'auteur de ce vol.

La Compagnie subit un préjudice de 220 francs.

MORTAGNE

La rixe au couteau

UNE ARRESTATION

On se souvient de la violente rixe qui se déroula, à l'extrémité de la rue de Maulde, il y a quelques jours.

Le nommé Huon, de Thun, frappa de trois coups de couteau son adversaire, le jeune Henri Bloqueau et lui asséna un coup de bâton sur la tête.

Sur mandat d'amener de M. Gobert, juge d'instruction, Huon a été mis en état d'arrestation et amené au parquet lundi matin.

Au cour de l'interrogatoire qu'on lui fit subir, Huon a nié avoir frappé Bloqueau avec son couteau. Il a seulement reconnu lui avoir porté un coup de bâton.

Huon a été écroué à la maison d'arrêt.

BOUCHAIN

LA PURGE. — Le nommé Auguste Dautriche, 44 ans, rejointoyeur, actuellement occupé aux travaux de construction de l'hospice, a été mis en état d'arrestation en vertu d'un extrait de jugement du tribunal correctionnel de Béthune, l'ayant condamné, pour abus de confiance, à un mois de prison.

Dautriche a été écroué à la maison d'arrêt de Valenciennes.

SAINT-AMAND

CONCOURS DE TIR. — La société des carabiniers du Moulin-des-Loups, « L'Avenir », informe les amateurs que le concours annoncé dernièrement commencera le 11 juin et finira le 16 juillet inclus.

CONDE

THEATRE. — Mercredi 10 mai, à 8 heures et demie précises, au théâtre municipal, représentation de « Plus que Reine », pièce historique en 5 actes, de E. Bergerat, par la tournée Georges Leduc.

RAISMES

LUTTE DE JEU DE BALLE. — Dimanche les fortes parties de Valenciennes (Thibaux-Adonis) et Denain (Claessens-Marchand) se sont rencontrées sur le ballodrome de Denain.

Cette lutte, si impatiemment attendue, n'a peut-être pas répondu à l'attente des nombreux spectateurs.

Denain a, en effet, trop facilement triomphé de sa rivale par 13 jeux à 2.

Les vainqueurs ont frappé 31 balles outrebonnes : Marchand, 7 ; Claessens, 4 ; Américain, 4 ; Poirette, 3 ; Lebrun, 13.

Les vaincus, 8 : Thibaux, 4 ; Corbeaux, 3 ; Adonis, 1.

ANZIN

COURSE. — Le Club sportif anzinois organise, pour le 14 mai, une course cycliste ouverte à tous les coureurs libres non licenciés.

Cette épreuve comportera un itinéraire de 50 kilomètres et se disputera en 6 étapes, avec 15 minutes d'arrêt entre chacune d'elles. Parmi les prix attribués pour cette épreuve se trouvent quatre montres en or et en métal, des objets d'art.

Les engagements sont reçus par M. Gaston Vandevoir, président du C. S. A., rue de Saint-Amand, 225, à Anzin.

ONNAING

LE MENDIGOT. — Un pauvre hère, Jean Gauthier, sans profession ni domicile fixe, mendiait sur la voie publique. Survinrent des gendarmes qui le mirent aussitôt en état d'arrestation.

Après interrogatoire au parquet il a été écroué à la maison d'arrêt.

QUIEVRECHAIN

POUR BOIRE. — Depuis quelque temps, Mme Geens, cabaretière, s'apercevait que des chopes disparaissaient de son verrier. Elle exerça une certaine surveillance et découvrit quatre chopes, qu'elle estime 90 centimes, cachées dans un sac dans la chambre d'un de ses pensionnaires.

Interrogé, celui-ci a nié énergiquement être l'auteur de ce vol.

LIEU-SAINT-AMAND

CHIEN SUSPECT. — Un chien aux allures suspectes errait dans les champs. Comme certains habitants manifestaient des craintes le cultivateur Legrand l'abattit d'un coup de fusil.

Ce chien appartenait à M. Santerre, d'Avesnes-le-Sec. Il était simplement malade et non atteint de la rage, comme on le pensait.

BRUAY-SUR-ESCAUT

SEXE FAIBLE. — Mme Joseph Rossignol, d'Anzin, avait une discussion avec la demoiselle Delphine Pamart.

Celle-ci devint bientôt furieuse, prétend Mme Rossignol, et lança à son adversaire deux coups de poing dans la poitrine.

Interrogée à ce sujet, la fille Pamart a déclaré s'être contentée d'avoir quelque peu bousculé la femme Rossignol, qui l'avait injuriée.

Une enquête est ouverte.

DENAIN

LES MEFAITS DE L'IVRESSE. — L'ouvrier Auguste Beelen, âgé de 19 ans, avait fait de trop copieuses libations. Vers le soir, il se trouvait dans un état de surexcitation tel qu'il s'en fut devant les bureaux de la Compagnie des Forges et Aciéries, rue de Lourches, et, sans motif, brisa à coups de pied, onze carreaux, estimés 22 francs.

Auguste Beelen se rendit ensuite à l'estaminet François Placart, rue Emile-Zola. Là, un consommateur, s'étant aperçu de son état, lui prit un grand couteau de cuisine qui se trouvait dans la poche de son veston.

Beelen saisit alors trois chopes sur le comptoir, puis, devenant soudain furieux, voulut briser les meubles.

On parvint enfin à le mettre dehors.

D'un coup de poing, il brisa un carreau de la porte. Des gendarmes passaient à ce moment. Ils essayèrent en vain de le calmer et comme il leur lançait des coups de pied et de poing, ils le mirent en état d'arrestation.

On l'amena à la chambre de sûreté de la caserne de gendarmerie. Quelques heures après, on l'interrogea sur ces scènes de tapage. Beelen déclara ne plus se souvenir de rien.

Une enquête est ouverte.

Sucre Delerue
est le MEILLEUR et le plus PUR

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

SOLESMES

Une belle Fête Coopérative

INAUGURATION DE LA « FRATERNELLE »

Les travailleurs solesmois ont, dimanche, inauguré leur Coopérative ouvrière « La Fraternelle » avec un enthousiasme justifié et par le succès de l'œuvre, et par les sentiments de profonde et vraie solidarité qui les unit dans un même esprit de défense économique et de lutte émancipatrice.

LA RECEPTION

A midi, un groupe important de coopérateurs se trouvait à la gare, pour la réception des orateurs invités : les citoyens F. Lefebvre, adjoint au maire et gérant de « La Fraternité » de Denain ; A. Delannoy, adjoint et gérant de « La Prolétarienne » de Bruay-sur-l'Escaut, et O. Degnise, notre collaborateur régional, de Valenciennes.

Le dévoué organisateur de la fête, le citoyen Léon Peugniez, administrateur-délégué de la coopérative, du syndicat des métallurgistes, le président de « La Fraternelle », le citoyen Delacroix du syndicat des tisseurs, les membres du conseil, dont le citoyen Miroux, ancien conseiller municipal de Bruay, sont là, avec des délégations des syndicats des métallurgistes, des tisseurs, du Parti socialiste de Solesmes, Neuvilly, Saint-Python, etc.

Après la fraternelle poignée de mains, on se met en marche vers la ville.

En tête, une phalange musicale improvisée, que dirige énergiquement le camarade Moulin, exécute de joyeux morceaux. Derrière est portée la bannière rouge de « La Fraternelle », qui porte en lettres d'or la devise « Tous pour un, un pour tous. »

Rue de Selle, on fait halte à la Maison du Peuple, tenue par le camarade Crépin, et où flotte le drapeau rouge de la section, et l'on se remet en route, par la Grand'Place, la rue de l'Abbaye.

On va ainsi donner une aubade dans les quartiers où habitent les coopérateurs.

La population regarde passer le défilé avec curiosité — c'est la première fois à Solesmes — et aussi, on le sent, avec sympathie.

Seuls, les « gros » dont les châteaux attestent la fortune réalisée sur la gêne des ouvriers, font un peu, derrière les rideaux à demi-entr'ouverts, la grimace, devant ces prolétaires, dont la boutonnière porte l'églantine rouge — serfs d'hier, mais prêts aujourd'hui à prendre leur revanche.

LE BANQUET

Il est deux heures quand on arrive salle Doré, pour le banquet coopératif.

Devant l'établissement, une fausse porte élégamment décorée salue les coopérateurs.

La salle, au premier étage, est très vaste. Plus de 130 convives y prennent place, dont un tiers environ de citoyennes, femmes de coopérateurs, et leurs enfants.

Le coup d'œil est merveilleux. C'est une fête de famille, dans toute l'acception du mot.

Les murs sont ornés de devises socialistes. Le plafond disparaît sous les guirlandes, et l'on commence par acclamer le citoyen Miroux, qui fit si bien son office de décorateur.

Le repas est très bien servi ; la plus franche cordialité règne, et des chanteurs nous font entendre les chants les plus divers. C'est un concert qui en vaut bien d'autres, et si nous ne pouvons citer tous les citoyens qui y ont pris part, tout au moins devons-nous noter les applaudissements mérités par le talent de la citoyenne Delgutte.

A maintes reprises, l'Internationale, l'Insurgé, retentissent et cet unisson de plus de cent voix est impressionnant.

Le citoyen Charles, au dessert, rend hommage au zélé Peugniez, qui remercie, et que la salle acclame.

A LA « FRATERNELLE »

Le cortège se reforme et défile à nouveau, en faisant le tour de la ville, par les rues non visitées le matin, et dans un ordre parfait.

A la Coopérative, arrêt. Une fausse porte décore l'entrée, tout enguirlandée.

La musique joue l'Internationale et l'on boit les vins d'honneur, servis par les plus charmantes coopératrices.

On visite l'immeuble, où tout est d'une propreté et d'une tenue parfaite, immeuble déjà trop étroit pour les 300 familles associées, mais qu'on agrandira.

Un dernier pas redoublé et l'on part pour la Maison du Peuple.

LA REUNION

La salle est comble, quand, à six heures, Peugniez fait former le bureau.

Il est désigné comme président, avec les camarades Poix, de Neuvilly, et Douay, de St-Python, assesseurs.

Le citoyen F. LEFEBVRE, après une courte et chaleureuse allocution du président, prend la parole.

Son discours, simple, clair et précis, est très applaudi.

Le dévoué propagandiste montre l'action ouvière sous son triple aspect : la nécessité du groupement syndical, de plus en plus indispensable par l'extension du machinisme, celle de la coopération, pour lutter contre une autre forme d'exploitation, et se préparer des ressources pour la lutte, enfin l'éducation politique qui complète l'œuvre, ces trois éléments ne pouvant avoir toute leur valeur qu'associés.

Les exemples qu'il donne notamment, par l'historique de la coopération à Denain, sont très goûtés, et une particulière ovation lui est faite, aux cris de « Vive Denain ! »

DELANNOY, qui fut aussi un infatigable pionnier de la triple organisation, est également acclamé, par son appel vibrant à l'union des travailleurs et par l'excellente leçon de choses qu'il donne de la Coopérative.

Il invite surtout les prolétaires à fuir toute division, à écarter d'eux ceux qui seraient des fauteurs de discordes.

Comme Lefebvre, il salue dans le mouvement actuel à Solesmes, l'espoir d'une prochaine victoire socialiste. Cris : « Vive Solesmes socialiste ! »

Enfin, DEGUISE résume les paroles des deux orateurs et en donne la conclusion.

Il apparaît que l'organisation est d'autant plus nécessaire qu'il semble que de jour en jour les crises économiques et politiques se multiplient, et que le prolétariat doit être prêt à toutes les éventualités.

A Solesmes, la cause ouvrière est bien défendue. Il suffit de voir les femmes, les citoyennes se mêler au mouvement, pour en tirer bon augure. C'est au foyer familial, embelli par la coopération, que l'éducation fera de nouvelles et de plus en plus conscientes générations.

L'orateur rend hommage aux organisateurs de cette magnifique et inoubliable fête et en particulier à Peugniez. (Applaudissement.)

Un ordre du jour invitant les travailleurs à s'organiser sur tous les terrains, est adopté sans contradiction, et la salle se vide au chant de « l'Internationale ».

RAILLENCOURT

MAUVAIS FILS. — Mme veuve Petit, âgée de 50 ans, a porté plainte contre son fils aîné, Joseph, qui, dernièrement, se trouvant en état d'ivresse, l'injuria grossièrement, puis, comme el